

## Bulletin N°15 du 20 juillet 2022

### Résumé de la semaine

Le dernier tour d'eau n'a dans l'ensemble pas permis de répondre aux besoins très importants des plantes la semaine passée. Le maintien de l'irrigation dans la limite des restrictions est donc fortement conseillé, d'autant que les prévisions climatiques restent relativement sèches dans les prochains jours.

Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent ( $\geq 30$  km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

Remarque : l'arrêté sécheresse sort de nouveau ce mercredi ; Les relevés de compteurs peuvent reprendre à compter du jeudi cette semaine.

7 bassins sont en **crise** :

<b>Argance</b>	<b>Aune</b>	<b>Braye</b>	<b>Merdereau + Orthe + Vaudelle</b>	<b>Sarthe Médiane</b>	<b>Tusson + Veuve + Anille</b>	<b>Vive Parence</b>
----------------	-------------	--------------	-------------------------------------	-----------------------	--------------------------------	---------------------

4 bassins sont en **alerte renforcée** :

<b>Due+Narais</b>	<b>Gée</b>	<b>Sarthe Aval</b>	<b>Vaige +Taude +Erve</b>
-------------------	------------	--------------------	---------------------------

3 bassins sont en **alerte** :

<b>Deux-fonds + Voutonne</b>	<b>Sarthe Amont</b>	<b>Vègre</b>
------------------------------	---------------------	--------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)**

3 bassins sont en **vigilance**

<b>Huisne</b>	<b>Loir</b>	<b>Orne Saonoise</b>
---------------	-------------	----------------------

## Point météo

### Météo de la semaine passée

Période (12/07 au 19/07)	Pluies (mm)	ETP (mm)	Sommes températures (base 6°C)
Loué	0	57	139
Le Lude	0	56	141
Ancinnes	0	59	138
Volnay	1	56	138

Source : Weather Measures.

Les températures ont été particulièrement élevées ces derniers jours avec des maximales proches de 40°C sous abri. La demande climatique a par conséquent également augmenté à 7.1 mm/jour en moyenne.

## Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 21/07	Vendredi 22/07	Samedi 23/07	Dimanche 24/07	Lundi 25/07
Temps					
T° min/max (°C)	18/30	16/30	14/30	16/35	20/39
Pluie (mm)	0	4	0	0	0
ETP (mm)	5.9	5.2	6	8	8
Vent (km/h)	5 - 10	10 - 20	5 - 15	10 - 15	5 - 20

Sources : Météociel/Weather Measures (« prévisions ») – Commune Le Mans

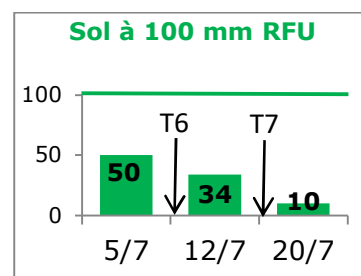
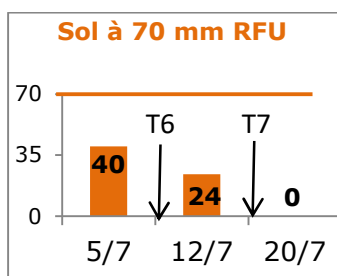
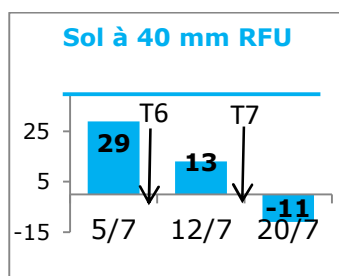
Une légère baisse de températures (22°C en moyenne) et quelques précipitations sont attendues cette semaine. Le temps devrait repasser au sec ensuite. La demande climatique devrait diminuer à 6.6 mm/jour en moyenne (remontée à 8 mm à partir de dimanche) et le vent sera plutôt faible.

## Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont du stade 16 feuilles au stade grains laitieux.

Le dernier tour d'eau de 30 mm n'a pas permis de répondre aux besoins très importants des plantes la semaine passée. Le maintien de l'irrigation dans la limite des restrictions est donc fortement conseillé, d'autant que les prévisions climatiques restent relativement sèches dans les prochains jours.

### Bilan hydrique au 19 juillet pour un maïs au stade grains blancs au Lude



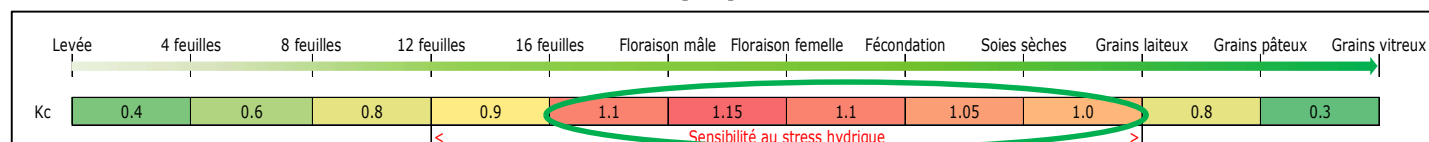
On est en stress hydrique. Compte tenu de la décharge de la réserve, un 8<sup>ème</sup> tour d'eau de 35 mm est à envisager dès que possible.

On est en stress hydrique. Là aussi, un 8<sup>ème</sup> tour d'eau de 35 mm est à envisager dès que possible.

On est à 10% de la RFU max. Un 8<sup>ème</sup> tour d'eau de 35 mm est également à envisager dès que possible.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 20/7 = état de la réserve au 13/7 + pluies du 13 au 19/7 + irrigation - (Kc (maïs 16 feuilles à grain laitieux) x ETP Le Lude du 13 au 19/7) = 13 + 0 + 30 - (1.1 x 49\*) = -11 mm (\*ETP 7 jours à compter du 13/07)

### Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

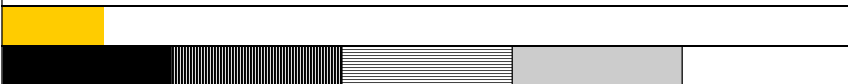
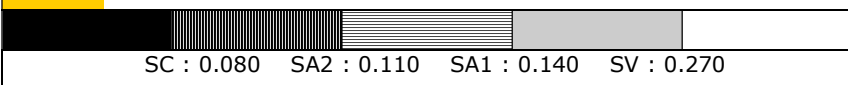

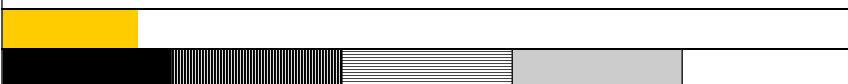
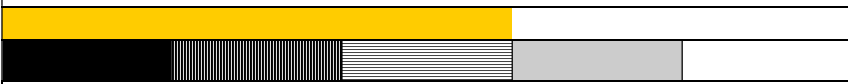
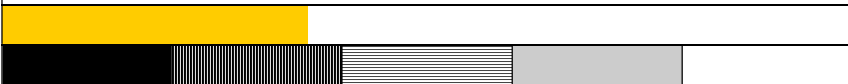
**Parcelle de Dissay sous Courcillon** (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à floraison femelle. Il n'a pas plu. Un 4<sup>ème</sup> tour d'eau a été réalisé le 17 juillet. Les maïs ont consommé 7 mm/j en moyenne. On est à 38% de la RFU. Le prochain tour d'eau (35 mm) est à prévoir avant la fin de cette semaine.

**Parcelle de La Chapelle aux Choux** (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à grains blancs. Il n'a pas plu. Un 5<sup>ème</sup> tour d'eau a été fait le 15 juillet. Avec l'épisode caniculaire, il a vite été consommé. On est à 13% de la RFU. Le prochain tour d'eau (35 mm) est à déclencher dès que possible.

## Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](http://ICI) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.008 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.051 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.142 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.234 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.097 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.115 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

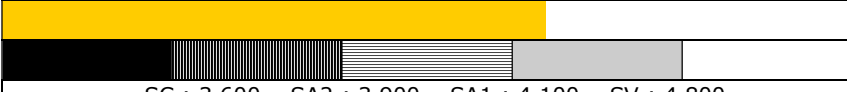

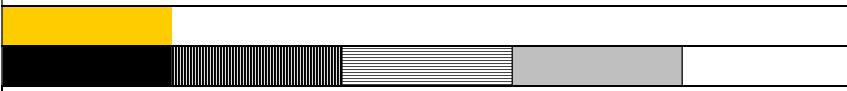
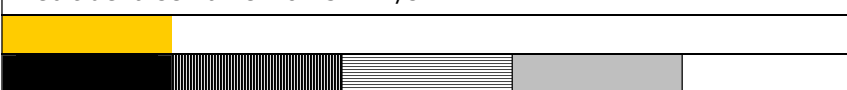
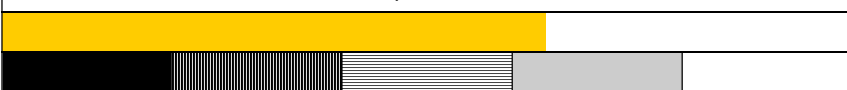
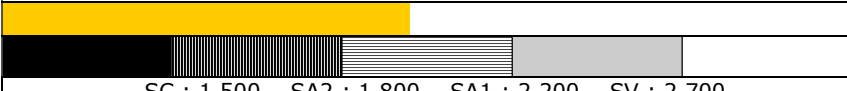
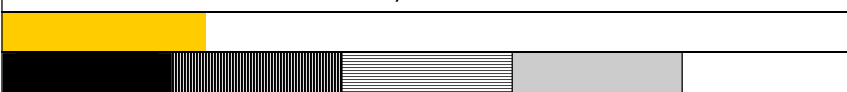
(1) : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la

**Chambre d'agriculture**

sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](http://ICI) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 4.251 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 5.857 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.108 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.232 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.363 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 1.987 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 5.103 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

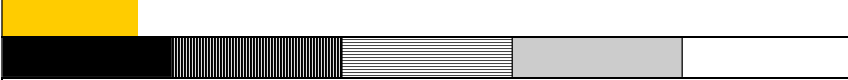

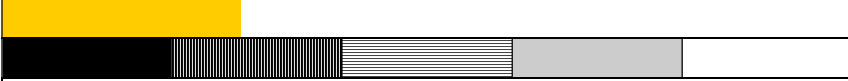
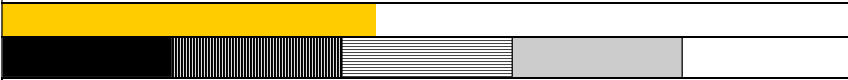
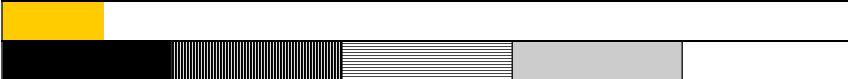
(1) : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la

**Chambre d'agriculture**

sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.042 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.077 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	
Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.032 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	
Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.406 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	
Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.058 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

**SV** : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

**(1)** : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

**(2)** : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Louise TALBI

Comité de relecture : Marion MOINEAU,

Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

Avec la contribution financière du comité d'aménagement agricole de la Sarthe (CAASA)

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Avec le concours financier de :

Sarthe La Région

Région PAYS de la LOIRE

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>